

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

**SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement des ressources humaines
Service GPEEC

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIPARTIMENTU di u CISMONTE

**SERVIZIÙ
D'INCENDIU è di SUCORSU**

Grupu di e risorse umane
Serviziu di a gestione
di i persunali di l'impieghi è di e cumpetenze

Dossier suivi par / Cartulare seguitatu da :
Roland MILLELIRI
Référence à rappeler : TN/RM /03-2019
☎ : Ligne directe : 04.95.30.98.15
✉ : paul-roland.milleliri@sis2b.corsica

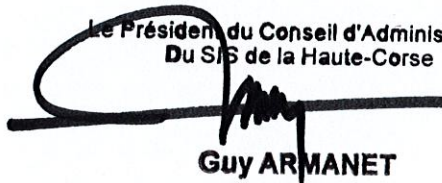
Furiani, u/Furiani, le 8 août 2019

AVIS DE VACANCE AU GRADE DE CAPITAINE DE SPP

Le SIS de la Haute-Corse déclare la vacance d'un poste permanent à temps complet de capitaine du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs pompiers professionnels afin d'exercer la fonction de chef de service pilote de la chaîne logistique au sein du groupement des services techniques.

Les dossiers de candidature, en double exemplaire, accompagnés d'une lettre de motivation manuscrite, d'un curriculum vitae détaillé devront être adressés au plus tard le 15 octobre 2019 à :

Monsieur le Président du CASIS de la Haute-Corse
Service Incendie et de Secours de la Haute -Corse
lieu dit Casetta
20600 Furiani

Le Président du Conseil d'Administration
Du SIS de la Haute-Corse

Guy ARMANET

Adresse courrier / Indirizzu currieru

Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu dit "Casetta", 20600 FURIANI

Accusé de réception en préfecture
02B-282000025-20190710-CA30-2019-DE
Date de télétransmission : 29/07/2019
Date de réception préfecture : 29/07/2019



Service
d'Incendie et de Secours
de la Haute-Corse

République Française
Département de la Haute-Corse
Service d'Incendie et de Secours
Conseil d'Administration du 10 juillet 2019

Membres du conseil d'administration :

Etaient présents : Messieurs Guy ARMANET, Frédéric MARIANI, Hyacinthe VANNI, Jean-Louis MILANI, Mesdames Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Frédérique DENSARI, Marie SIMEONI et Juliette PONZEVERA.

Membre de droit :

Etait présent : Monsieur Hervé DOUTEZ, directeur de cabinet de M. le Préfet de la Haute-Corse.

Membres ayant voix consultative :

Etaient présents : Colonel Jean-Jacques PERALDI, directeur par intérim du SDIS ;
Médecin Hors Classe Dominique SIMEONI, médecin chef du SIS de la Haute-Corse ;
Commandant Thierry NUTTI, président de l'UDPSIS 2B.

Etait absent excusé : Monsieur Claude PASSONI, Trésorier de Bastia Agglomération et du Cap Corse.

Membres de la commission administrative et technique avec voix consultative :

Etaient présents : Commandant Jean-François GASPARI, Lieutenant Antoine ANDREANI, Adjudant Chef Jean MALPELLI.

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à 9h00, le conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse dûment convoqué par monsieur Guy ARMANET, président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, s'est réuni à l'hôtel de la Collectivité de Corse de Bastia, salle des délibérations « Jean Leccia ».

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le rapport n°14 du président,

Considérant que le quorum est atteint, le conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

Délibération n°30-2019

Objet : Création d'un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel (SPP).

Le conseil d'administration,

Considérant que l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 10 juillet 2019 n'a pas fait l'objet de remarques de la part de ses membres,

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré, décide

d'adopter à l'unanimité le rapport n°14 relatif à la création d'un poste permanent à temps complet de capitaine du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels afin d'exercer la fonction de chef du service « pilote de la chaîne logistique » au sein du groupement des services techniques.

Le président,

Guy ARMANET.